

DEMANDE DE PASSEPORT

**PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES D'UNE MAIRIE HABILITÉ (voir tableau)
FOURNIR ORIGINAUX et COPIES :**

Pour une première demande

Le formulaire CERFA :

A retirer en mairie ou à remplir directement en ligne sur internet :

<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Une copie intégrale de l'acte de naissance **de moins de 3 mois**

Une photo d'identité (35 x 45 mm de **moins d'un an**, tête nue, de face, sur fond uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le fond blanc est interdit.

Votre carte d'identité plastifiée

Un justificatif de domicile moins de 3 mois : quittance de gaz, électricité ou téléphone, taxe foncière ou taxe d'habitation...

Pour les personnes majeures hébergées chez un particulier ou domiciliées chez leurs parents : justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement sur l'honneur (voir modèle)

Pour les mineurs :

La pièce d'identité du parent déposant la demande

En cas de divorce et si l'épouse conserve son nom marital : le jugement de divorce mentionnant l'accord de l'ex-mari

Timbres fiscaux : achat en bureau de tabac ou en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>)

86 € (pour les personnes majeures)

42 € (de 15 ans à 18 ans)

17 € (moins de 15 ans)

Pour un renouvellement

Le formulaire CERFA :

A retirer en mairie ou à remplir directement en ligne sur internet :

<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Une copie intégrale de l'acte de naissance **de moins de 3 mois** ou livret de famille

Une photo d'identité (35 x 45 mm de **moins d'un an**, tête nue, de face, sur fond uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le fond blanc est interdit.

Votre carte d'identité plastifiée

Un justificatif de domicile moins de 3 mois : quittance de gaz, électricité ou téléphone, taxe foncière ou taxe d'habitation...

Pour les personnes majeures hébergées chez un particulier ou domiciliées chez leurs parents : justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement sur l'honneur (voir modèle)

Pour les mineurs :

La pièce d'identité du parent déposant la demande

Votre ancien passeport

Timbres fiscaux : achat en bureau de tabac ou en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>)

86 € (pour les personnes majeures)

42 € (de 15 ans à 18 ans)

17 € (moins de 15 ans)

En cas de divorce et si l'épouse conserve son nom marital : le jugement de divorce mentionnant l'accord de l'ex-mari